Simplifiez-vous la vie avec le prélèvement automatique !

Payer sa cotisation en une ou trois fois, c'est possible !

Vous pouvez régler votre participation 2023 (cotisation, don et/ou abonnement à la revue **Planète Agro**) par prélèvement automatique.

Souple et simple à gérer, cette solution offre de nombreux avantages :

- Le règlement de votre cotisation en 1 ou 3 fois
- Un seul courrier par an pour valider l'autorisation de prélèvement et son échéancier annuel
- La possibilité de revenir chaque année à un autre mode de paiement

Si vous souhaitez adopter cette solution de paiement :

1. Remplissez le bulletin d'adhésion joint
2. Sur le mandat ci-dessous, cochez le mode de prélèvement sur votre compte postal ou bancaire :
   - en une seule fois *(prélèvement les 1er mars, juin ou octobre en fonction de la date de réception du coupon)*
   - en trois tiers les 1er mars, juin et octobre (sous réserve de réponse avant le 15 février 2023)
3. Reportez sur le mandat ci-dessous le montant total à prélever
4. Complétez la date et signez le mandat de prélèvement automatique SEPA ci-dessous
5. Adressez dès aujourd'hui à l'adresse suivante :

   Fédération UniAgro - 5 quai Voltaire 75007 Paris ou par mail à contact@uniagro.fr

   ☐ le coupon d'adhésion complété
   ☐ le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé
   ☐ un Relevé d'identité bancaire (RIB)

--------- ✂ ---------- ✂ ---------- ✂ ---------- ✂ ---------- ✂ ----------

AgroSup Dijon Alumni - Cotisation 2023 par prélèvement automatique

Mandat de prélèvement SEPA (n° __ __ - __ __ __ __ __ - __ __ __ __ - __ __ __ __)

à retourner dûment complété et signé, accompagné de votre bulletin d'adhésion et d'un Relevé d'identité bancaire

Je choisis de cotiser à l'**Association AgroSup Dijon Alumni** par prélèvement automatique sur mon compte postal ou bancaire :

☐ **en une seule fois** (prélèvement effectué les 1er mars, juin ou octobre, en fonction de la date de réception de ce coupon)

☐ **en trois fois** sous réserve de réponse avant le 15 février 2023 (prélèvements effectués les 1er mars, juin et octobre)

Montant total du prélèvement : …… **€**

Bénéficiaire : **Fédération UniAgro - 5 quai Voltaire - 75007 Paris**
Identifiant Créancier SEPA (ICS) : **FR48 ZZZ 427 595**

Mes coordonnées :
NOM / Prénom : ……
Adresse : ……
Code postal : …… Ville : ……

Mon compte bancaire :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Etablissement teneur de mon compte :
NOM ……
Adresse : ……
Code postal : …… Ville : ……

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez UniAgro à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'UniAgro. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Fait à ……, le ……. /……. / 20……. Signature :

27/10/2022